

**AU PAYS ENCHANTE**  
**(Août – décembre 1828)**  
**pp. 256-269**

**Abréviations**

**AMJ, Corr** : Anne-Marie Javouhey – *Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :  
AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

**ANOM** : Archives nationales d'outre-mer.

**ANOM. État nominatif** : ANOM. FM/SG/GUY60/5(18). *État nominatif des sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny et des colons composant la colonisation de Mana, depuis le 17 août 1828, jusqu'au 15 juillet 1832, présentant les mouvements par départ quittant la colonisation, par décès, et par leur établissement à Mana.*

**ATG** : Archives territoriales de Guyane.

**SJDC** : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

**THÉSÉE** : Françoise THESEE. *Les Ibos de l'Amélie – Destinée d'une cargaison de traite clandestine à la Martinique, 1822-1838*, Paris, Éditions caribéennes, collection Kód yann, 1986. 134 pages et 8 de planches (ill.).

**Page**

Numéro de la séquence

**Note**

256, 1

**Les premières sœurs sur le site du Port de Nouvelle-Angoulême (site du futur Mana).**

ANOM. FM/GEN68 (664).

- Sr Tharsille Salingue : décision du 1<sup>er</sup> juillet 1824 : « en activité [enseignante ou hospitalière], partie du Havre le 11 septembre 1824 par la goélette du Roi, la Caroline. Elle devait revenir en France, reste dans la colonie en sus du cadre. » (Lettre de Freycinet du 9 juin 1827).

- Sr Pélagie Duhaut : « embarquée à Nantes le 28 décembre 1826, partie le 4 janvier 1827. »

- Sr Augustin Cogné : « embarquée sur le navire L'Arpenteur, aux frais de Mme Javouhey. » [donc converse]

La présence à la Mana de toutes les trois est attestée dans le Grand registre des sœurs :

- Sr Tharsille Salingue : en tant que supérieure à partir du 25 décembre 1824, elle dirigea la communauté du temps des Jurassiens.

- Sr Pélagie Duhaut : arrivée courant 1827.

- Sr Augustin Cogné : arrivée le 1<sup>er</sup> février 1827.

256, 1	<p><b>Bourlier, chef de la garnison du poste de la Mana.</b>  ANOM. BIB/AOM/A/31/1828. Almanach royal de la Guyane.  Claude Bourlier, « sous-lieutenant au 16<sup>ème</sup> léger, officier commandant le poste militaire. »</p>
257, 1	<p><b>Un « désert », une « Thébaïde », une « solitude ».</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 182,1, p. 395, à Marie-Joseph, 17 septembre 1828 : « une solitude qui ressemble à la thébaïde ». Original SJDC.  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 204,1, p. 439, à Clotilde, 13 juillet 1829 : « Il me Semble que nous Sommes dans le déserts de la thébaïde. » Original SJDC.</p>
257, 1	<p><b>Anne-Marie Javouhey à son arrivée à la Mana.</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 180,1, p. 392, à Marie-Joseph, 7 septembre 1828.  « Vous dire lemotion que jai Eprouvée en mettant le pied Sur cette terre apres la quelle je soupirais depuis Si long temps... » Original SJDC.</p>
257, 1	<p><b>Boisseau d'Affréville, officier d'état civil.</b>  ANOM. FM/SG/GUY60/5(18)  Lettre d'Anne-Marie Javouhey à Saint-Hilaire, 20 décembre 1827 (lettre non éditée).</p>
257, 1	<p><b>Le délabrement de l'établissement et les conditions misérables de logement.</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 179,1, p. 391, [entre le 2 et le 31 août] 1828, à l'ordonnateur Millot. Original, SJDC.</p>
257, 2	<p><b>Le marché de Malvin avec l'administration.</b>  ANOM/FM/SG/GUY*/CORR78  Registre du Conseil privé, décision du 19 mai 1828, extrait 8.</p>

246, 4	<p><b>15 hectares sous les halliers.</b>  ANOM. FM/SG/GUY59/5(16) et FM/SG/GUY60/5(18).  Ces deux dossiers contiennent chacun un exemplaire du rapport du gouverneur Jubelin au ministre du 31 décembre 1829. On y lit ces lignes : « Suivant l'acte de concession du 13 décembre 1828, Madame Javouhey déclare avoir reçu 15 hectares de terres défrichées. Elle déclare n'avoir trouvé en culture qu'un carré de manioc et un carré de bananiers, encore étaient-ils ravagés par le bétail. »  Le défrichement dont il est ici question est celui confié à Malvin et ses esclaves et qui n'avait pas encore commencé à l'arrivée d'Anne-Marie Javouhey.</p>
257, 2	<p><b>Malvin.</b>  Malvin est mentionné dans plusieurs sources.  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 181,1, p. 391, [entre le 2 et le 31 août] 1828, à l'ordonnateur Millot. Original, SJDC.  Dans cette lettre, Anne-Marie Javouhey parle d' « un homme précieux par Son devouement et Son obligeance. »  ANOM. FM/SG/GUY43/5 : Missions d'exploration et mémoires sur la Guyane.  Dans ce carton, le nom de Malvin surgit dans divers rapports de la commission d'exploration dirigée par Catineau-Laroche.  ANOM/FM/SG/GUY*/CORR78  Délibérations du Conseil de gouvernement et d'administration de Guyane, 1821. Le 27 janvier 1821, il y est évoqué en ces termes :  « M. Malvin, d'Iracoubo, jeune cultivateur, plein d'activité, qui a été adjoint à la commission et de qui je n'ai eu que des éloges à faire, me proposait, pendant qu'il était avec nous de se charger de quelque entreprise qu'il exécuterait dans la Mana ».  Sur le père de Malvin : ANOM/FM/C/14/86/ F° 185.</p>
257, 2	<p>Les maisons du vieux Mana sont bâties sur cette structure traditionnelle observée par Anne-Marie Javouhey.</p>
258, 2	<p><b>Bodin, responsable du poste de la Mana.</b>  ATG. 3K3. Feuille de la Guyane française, 1823, p. 46-47  Esprit Bodin était ingénieur géographe. Il arriva de Martinique le 24 février 1823 et fut affecté à la Mana le 7 mai suivant.</p>

**Les exigences de Milius.**

Bodin reçut en même temps son affectation et les instructions d'un gouverneur pressé. En voici un exemple :

ANOM. FM/SG/GUY59/10

*Instructions et supplément aux instructions remises à M. Bodin chargé de lever le plan de la Mana, 6 et 7 mai 1823.*

« À peine arrivé en rivière de la Mana, je me suis occupé de suite à trianguler son embouchure, pour pouvoir ensuite déterminer les sondes avec exactitude. Nous avons éprouvé de grandes difficultés pour aborder le rivage, où nous entrions quelquefois jusqu'aux aisselles, les insectes n'étaient pas le moindre de nos tourments. Pendant la bonne saison, cette opération aurait été beaucoup plus commode et aurait présenté plus d'exactitude. »

258, 2

---

**Le « petit établissement » de Bodin.**

ANOM. FM/SG/GUY59/5(11)

Sa dépêche au gouverneur Milius, avec croquis, 4 décembre 1823.

258-259, 2

---

**Mort de Bodin.**

ATG. 3K6. Feuille de la Guyane française, 1825, pp. 332-333.

259, 2

---

**Sur l'hébergement et les maisons.**

Les informations sur les constructions sont éparpillées dans différentes sources. Les principales sont dans les lettres éditées 179, 181, 209, 212 de la supérieure générale, les rapports au ministre des deux gouverneurs successifs, Freycinet (ANOM. FM/SG/GUY60/5(18), 24 février 1829) et Jubelin (*ibid* et ANOM. FM/SG/GUY59/5(16), 31 décembre 1829) ainsi que dans un descriptif de la concession faite aux sœurs (SJDC. 2Ai.1.8, 13 décembre 1828).

259, 2

---

**L'hébergement des esclaves.**

Une gravure du chantier de bois de l'Acarouany montre à l'arrière-plan un tel type d'hébergement.

[Galerie d'images. À l'Acarouany](#)

259, 2

---

**Les Jurassiens, remarquables éleveurs.**

C'est une réalité totalement méconnue.

ANOM. FM/SG/GUY60/5(18), état du bétail des trois familles d'immigrants au 1<sup>er</sup> juillet 1827.

ANOM. FM/G/GUY73bis. Etat des *ménageries du Roi* Inventaire estimatif au 31 décembre 1820, 1824, 1825.

259, 2

De ces sources, on ne peut cependant que déduire les bilans contrastés de l'élevage des Jurassiens et de l'administration. En effet, pris à la lettre, selon l'état du 1<sup>er</sup> juillet 1827, chacune des trois familles reçut à son arrivée un taureau et une vache. Trois ans plus tard, étaient comptabilisés 7 taureaux, 21 vaches et 26 veaux. Un tel croît du bétail est impossible en si peu de temps. A tout le moins, il atteste une évolution positive à mettre en regard de celle du cheptel de l'administration qui diminua bel et bien, passant, en données corrigées (en prenant en compte les 33 têtes de bétail prélevées pour le compte des Jurassiens), de 377 têtes à 282 entre 1820 et 1825.

---

**Jean-Baptiste Vergès, l'officier de santé.**

260, 2

SHM, CC7 alpha, 2444. Dossier personnel.

Chirurgien auxiliaire de 3<sup>ème</sup> classe affecté à l'hôpital militaire de Mana par ordre du gouverneur par intérim Muysard.

---

**Bourg-Cormoran.**

260, 3

ANOM/FM/SG/GUY 59/5 (14)

Ordonnance du 12 janvier 1824 portant création de l'établissement de la Mana en plusieurs sites.

Milius était convaincu que ce poste, accessible aux bâtiments de mer, supplanterait Nouvelle-Angoulême.

---

**Le chantier de bois de l'Acarouany.**

Un contremaître charpentier, Jean-François Breton, « maître Breton », comme on l'appelait alors, est un grand méconnu de l'histoire du Nord-Ouest guyanais. Il est pourtant responsable de la découverte d'un site fondamental, le plateau de l'Acarouany que Catineau-Laroche, se satisfaisant de l'avis d'un jeune officier de marine, n'avait pas jugé digne d'intérêt, ne serait-ce que pour examen. On doit de connaître « Maître Breton » à un ingénieur du Génie maritime du nom de Zéni.

261, 3

ANOM. FM/SG/GUY60/5(17)

- Zéni, commandant des postes de la Mana, à Milius, 5 février 1825.

« Maître Lebreton [sic] est de retour de [la rivière] Portal et de l'Acarouany. Je vous enverrai dans peu son rapport. Il a trouvé, à 4 heures de marche dans l'Acarouany, un plateau magnifique où l'on peut établir un beau chantier auprès duquel les navires peuvent venir charger ».

Un atelier de 29 esclaves, dont 16 hommes, fut affecté à ce chantier (ANOM. FM/SG/GUY60/5(17). *Etat numérique des noirs du Roi existant dans les établissements de la Mana, à l'époque du 1<sup>er</sup> juillet de l'exercice 1825*).

---

261, 3	<p><b>Le plateau de l'Acarouany, site élu par Anne-Marie Javouhey.</b>  ANOM. FM/SG*/GUY60/5(18).  Lettre du 6 septembre 1828 au ministre de la Marine et des Colonies, non éditée.</p>
261-262, 3	<p><b>Le contremaître Martin.</b>  ANOM. FM/SG/GUY Corr/77. Extrait 5 de la séance du Conseil privé du 12 septembre 1827.  « L'affaiblissement de la santé de maître Breton directeur du chantier de l'Acarouany nécessitant son départ pour France, je proposerais pour le remplacer dans ce même emploi le contremaître charpentier Martin, chargé des travaux à Mana, dont l'exécution pourrait alors être confiée à l'aide charpentier Aufray, maintenant employé sur ce même établissement sous les ordres du contremaître Martin. »</p>
262-263, 3-4	<p><b>Mort du colon Louis Bastard et de Malvin.</b>  ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), décès, année 1828, recto et verso du feuillet 2.  Décès survenus respectivement les 27 et 29 août 1828.</p>
263, 4	<p><b>Déboires avec le chef de poste.</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 181,3, p. 394, 7-17 septembre 1828, à l'ordonnateur Millot. Original, SJDC.  Anne-Marie Javouhey fait allusion à un commandant Roger qui lui refuse l'aide des chasseurs de Guyane.  Ce « commandant Roger » était nécessairement placé sous les ordres de Bourlier, le chef de poste et de la garnison.</p>
263, 4	<p><b>Rassurer sa sœur Marie-Joseph.</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 182, p. 395-397, à Marie-Joseph, 17 septembre 1828. Original, SJDC.</p>
263, 4	<p><b>Décès du colon Claude Chevalier.</b>  ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), décès, année 1828, verso du feuillet 3.  Décès survenu le 27 septembre 1828</p>
264, 5	<p><b>« Un pays enchanté ».</b>  « Nous sortons de la première messe solennelle...  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 181,2, p. 394, 7-17 septembre 1828, à l'ordonnateur Millot. Original, SJDC.  La chapelle dont Anne-Marie dit tant de bien m'a amenée à supposer que chacun y avait mis du sien.</p>

264, 5	<p><b>« Un nouveau Paraguay ».</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 182,2, p. 396, 17 septembre 1828, à Marie-Joseph. Original, SJDC.</p>
264, 5	<p><b>Les esclaves du chantier de bois remplacent les esclaves de feu Malvin.</b>  ANOM. FM/SG/GUY60/5(18)  L'information est signalée par une note sur un petit bout de papier : « Suite à la mort de Malvin et à l'interruption des défrichements, il a été décidé qu'on y emploierait les noirs de l'atelier de l'Acarouany dont la préférence au chantier n'est pas indispensable ».</p>
265, 5	<p><b>Les activités de chacun.</b>  ANOM. État nominatif.</p>
265, 5	<p><b>Naissance de Marcelline Ménard.</b>  ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), naissances, année 1828, recto du feuillet 1.  Naissance survenue le 21 octobre 1828.</p>
265, 5	<p><b>Du port de la Nouvelle-Angoulême à « Port Saint-Joseph sur la Mana ».</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 185, entête, p. 402, à sr Séraphine Roussot, 18 décembre 1828. Original, SJDC.</p>
265, 5	<p><b>« une petite ville religieuse »...</b>  ...mangeant une « même cuisine », formant une « même famille », levée à la « même heure », priant « en même temps ».  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 183,1 p. 397-398, à sr Séraphine Roussot, fin octobre 1828. Original SJDC.  Ce projet d'Anne-Marie Javouhey ressemble à ce qu'elle vécut au temps de sa quête religieuse auprès de Jeanne-Antide Thouret puis, de façon plus radicale, auprès des cisterciennes trappistines d'Augustin de LeStrange à Villarvolard. C'est un projet d'essence monastique mais il s'apparente aussi aux missions jésuites dont les lieux étaient quadrillés de rues au tracé tiré au cordeau et dont l'emploi du temps était strictement organisé. « Port Saint-Joseph sur la Mana » était d'autant plus monastique que pour la religieuse, il constituait le noyau de bien d'autres établissements peuplés d'orphelins venus de France, des établissements qu'elle espérait voir se multiplier dans le Nord-Ouest de la Guyane française, pour la plus grande gloire de son Seigneur.</p>

265, 5	<p><b>Un « esprit d'association libre ».</b>  « que j'aime cette esprit d'association libre où lon peut rester tant qu'on Si trouve bien. Si on quitte on vous donne ce qui vous reviens et on n'a rien a dire. »  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 183,3 p. 399, à sr Séraphine Roussot, fin octobre 1828. Original, SJDC.</p>
265, 5	<p><b>« Nous sommes nos Maitresse... »</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 186,7, p. 408, 31 décembre 1828, à Marie-Joseph. Original, SJDC.</p>
265, 5	<p><b>Un périmètre de « dix lieues carrées ».</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 198,4, p. 429, entre le 1<sup>er</sup> et le 16 juin 1829, au baron Roger. Brouillon, SJDC.  « les Concession qu'on doit nous accorder pour contenir Cette nouvelle population Sont de dix lieu Carrés ; elle renferme les deux Riviere de la Mana et de la Caraoni ; Sont Bornée par le Maroni qui fait la limitte entre nous et les holandais. De lautre Cotté nous Sommes bornés par la Mer. Aucune habittation Se trouverai mellangée avec nous. »</p>
266, 6	<p><b>L'abeille et la Topaze en rade de Cayenne.</b>  Arrivée : ATG. 3K9. Feuille de la Guyane française, 1<sup>er</sup> novembre 1828, p. 44.  Dossier de <i>l'abeille</i> : ATG 11/M 13.  Dossier de <i>la Topaze</i> : ATG 11/M 14.</p>
266, 6	<p><b>Un autre bâtiment.</b>  Il s'agit du <i>Destin</i> arrivé le 2 octobre 1827 dans la colonie (mais recensé le 17).  ANOM/FM/SG/GUY72/4(06)  Dépêche du gouverneur Freycinet au ministre, 11 décembre 1827.</p>
266, 6	<p><b>Les négriers clandestins : l'Amélie, le Céron, la Flèche et le Navarrois.</b>  Voir THESEE, « La prise de <i>l'Amélie</i> », pp. 21-28, « La question des Noirs de traite saisis oppose colons et administrateurs de la Martinique (1822-1828), pp. 57-78.</p>



266, 6	<p><b>La demande du gouverneur Freycinet de « Noirs de traite ».</b>  C'était une demande pressante comme le montre cette remarque après la saisie du négrier l'Hermione :  ANOM. FM/SG/GUY60/5(18), dépêche du 7 juin 1828.  « Je suppose que Votre Excellence ne manquera pas d'observer que Cayenne a reçu tout récemment par le navire l'Hermione, un supplément de 112 noirs. Je répondrai que déjà nous en avons perdu plusieurs que d'ailleurs cette cargaison ne se compose en majeure part que de femmes et d'enfants également impropres aux travaux de fouille. Si la traite de l'Hermione donne à la fin de l'année 15 noirs à nos forts ateliers, c'est beaucoup.  Je supplie donc Votre Excellence de vouloir bien à cet égard m'honorer de ses ordres extérieurs et de ne pas me mettre dans cette douloureuse alternative, ou de ne pouvoir reprendre les importants travaux du canal Torcy, ou de laisser en souffrance les établissements projetés sur les bords de Mana. »  Cette demande concernait principalement les hommes comme le montre cette dépêche où le gouverneur exprime son mécontentement après l'arrivée des passagers du <i>Destin</i>.  ANOM/FM/SG/GUY72/4(06), dépêche du gouverneur au ministre, 11 décembre 1827.  Il y fait valoir que « sur 82 individus débarqués du Destin, il y a 68 négresses et négrittes qui, dans aucun cas ne peuvent être employés à des travaux de fouille, et que les 14 noirs et négrellons qui complètent cet envoi sont infirmes ou en bas âge. »</p>
267, 6	<p><b>Refus de baptiser du préfet apostolique de Martinique.</b>  L'attribution du sacrement du baptême aux esclaves était source de débats au sein du clergé. Les intéressés devaient être préparés. La question ressurgit au XIXe siècle avec l'arrivée aux Antilles d'Africains, victimes de la traite clandestine. Sur ce sujet, voir Philippe DELISLE, <i>Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises (1815-1911)</i> Paris, Karthala, coll. Mémoires d'Église, 2000, 347 pages, p. 41-43.</p>
267, 7	<p><b>La concession du grand abattis de 15 ha.</b>  La décision ministérielle fut entérinée en conseil privé.  ANOM/FM/SG/GUY*/CORR78  Séance du 13 décembre 1828, extrait n°3.  <i>Concession définitive de l'établissement de Mana à la congrégation des dames de Saint Joseph.</i></p>

267, 7	<p><b>Le gouverneur rappelle à Anne-Marie Javouhey que les esclaves relèvent de l'administration.</b>          La religieuse semble en effet considérer qu'ils relèvent de son autorité à elle.          AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 184,3, p. 400, 14 novembre 1828, à Clotilde. Original, SJDC.          « notre habitation Se Compose de 150 personnes dont 100 blan et 50 Noirs, tous Sous la même direction. »          Ceci rend plausible une remarque du gouverneur, dans un premier temps, un simple rappel.</p>
267, 7	<p><b>Les achats au magasin général.</b>          Les quantités ont été calculées en multipliant les éléments d'une ration par le nombre de membres de l'expédition.</p>
267, 7	<p><b>Les esclaves lépreux à l'île Royale.</b>          - Premières mesures et la création d'une léproserie à l'îlet la Mère en 1777 : Victor MALOUEY, <i>Mémoires de Malouet</i>, publiés par son petit-fils, Paris, Plon, 1874, 2 vol., tome 1, p. 409.          -Transfert à l'île Royale :          ANOM. FM/SG/GUY/CORR/74          1818-1822, procès-verbal des délibérations du Conseil de gouvernement et d'administration, 27 février 1821.          ANOM. BIB/AOM/50092, année 1823, vol. 5, p. 135, 14 novembre 1823.  <i>Règlement pour la léproserie transférée à l'île Royale du Salut.</i></p>
268, 7	<p><b>Anne-Marie Javouhey achète un nouveau troupeau.</b>          AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 186,5, p. 406, 31 décembre 1828, à Marie-Joseph. Original, SJDC.</p>
268, 7	<p><b>Les « chers Africains ». « C'est pour eux que je travaille... »</b>          AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 182,4, p. 396, 17 septembre 1828. Original SJDC.          Les « chers Africains » étaient les élèves de son « petit séminaire africain ». La contribution pionnière d'Anne-Marie Javouhey à la création d'un clergé africain fut aussi le premier élément moteur de son projet émancipateur des esclaves au sens où, dans son esprit, les Africains en devenant les acteurs de leur propre évangélisation deviendraient les maîtres de leur destinée, pour Dieu dans l'amour du prochain, et non pour un maître esclavagiste. Petit à petit, Anne-Marie Javouhey affuta sa stratégie au fil d'événements dans lesquels elle voyait la « sainte Volonté de Dieu » et qu'elle combinerait selon ses vues. (note détaillée dans Capitaine Gerbet, <b>237</b>, 4, Le grand projet d'Anne-Marie Javouhey, La stratégie abolitionniste d'Anne-Marie Javouhey invisible dans l'historiographie (1) et (2).  <a href="#">Galerie d'images. « La liberté au milieu et du sein de l'esclavage »</a></p>

---

268, 8	<p><b>La concession du grand abattis.</b>  ANOM/FM/SG/GUY*/CORR78  Séance du Conseil privé du 13 décembre 1828, extrait n°3.</p>
268, 8	<p><b>Le départ du « vétérinaire » Bouché.</b>  ANOM. État nominatif.</p>
269, 8	<p><b>François Peslot à la boulangerie.</b>  ANOM. État nominatif.  Le dossier de François Peslot est sur la base Léonore de la légion d'honneur.</p>
269, 8	<p><b>Départ d'Anne-Marie Javouhey le 6 janvier 1829.</b>  ANOM. État nominatif.  D'Anne-Marie Javouhey, on sait seulement qu'elle partit début janvier à Cayenne. En revanche l'état nominatif des colons précise la date de départ de Bouché, le 6 janvier 1829. Comme les bâtiments étaient rarissimes, ils ne purent que quitter la Mana sur le même bâtiment.</p>

---